

## TITRE VI. REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DEPARTEMENTAL MASCULIN 3 – DM3

### Article 1 Équipes qualifiées

Le championnat DM3 est ouvert aux équipes des groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiées pour cette compétition. Pour la saison en cours, sont qualifiées :

- les équipes descendant de DM2 à l'issue de la saison précédente,
- les équipes maintenues en DM3,
- les équipes librement engagées. Dans ce cas, les engagements devront parvenir avant le 12 septembre

### Article 2 Système de l'épreuve (Modifié décembre 2020 – COVID 19)

#### 2.1 Phase 1 Unique :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 8 équipes disputant un championnat (phase 1) en rencontres aller/retour à l'issue duquel un classement est établi.

#### 2.2 Phase 2 :

Les 16 équipes sont réparties en 2 niveaux

Les équipes de chaque poule classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place de la phase 1 accèdent au niveau A. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau et conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue desquelles un classement est établi.

Les équipes de chaque poule classées de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place de la phase 1 accèdent au niveau B. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau et conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue desquelles un classement est établi.

#### 2.3 Phase finale :

L'équipe classée à la 1<sup>ère</sup> place du niveau A est qualifiée directement pour la finale de PRF.

Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du niveau A disputent une rencontre aller simple chez l'équipe classée 2<sup>ème</sup>. Le vainqueur de cette rencontre est qualifié pour la finale.

Cette phase sert uniquement à décerner un titre et ne modifie pas le classement de la phase unique.

	<b>Final Four (Équipes classées 1-2)</b>	<b>Tournoi à 4 (Équipes classées 3-4/5-6/7-8)</b>
<b>½ finale N°1</b>	Aller : 2B contre 1A Retour : 1A contre 2B	Aller : 4B contre 3A Retour : 3A contre 4B
<b>½ finale N°2</b>	Aller : 2A contre 1B Retour : 1B contre 2A	Aller : 4A contre 3B Retour : 3B contre 4A
<b>Matches classement perdants</b>	Aller : Perdant N°1 contre Perdant N°2 Retour : Perdant N°2 contre Perdant N°1	Aller : Perdant N°1 contre Perdant N°2 Retour : Perdant N°2 contre Perdant N°1
<b>Matches classement vainqueurs</b>	Aller : Vainqueur N°1 contre Vainqueur N°2 Retour : Vainqueur N°2 contre Vainqueur N°1	Aller : Vainqueur N°1 contre Vainqueur N°2 Retour : Vainqueur N°2 contre Vainqueur N°1

Le principe du Tournoi à 4 est à appliquer pour toutes les équipes de la poule.

**Article 3 Règles de participations**

<b>Règles de participation championnats départementaux seniors</b>		
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence <b>0C</b>	Sans limite
	Licence <b>1C, 2C ou T</b>	3
	Licence <b>AST</b>	5
Couleur de licence autorisés (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

**Les licences 1C – 2C – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de TROIS.**

<b>Règles de participation création de la première équipe senior masculin de l'association sportive</b>		
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence <b>0C</b>	Sans limite
	Licence <b>1C, 2C ou T</b>	4
	Licence <b>AST</b>	5
Couleur de licence autorisés (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de TROIS.**

Pour la phase finale, seuls les joueurs ayant effectivement participé à **8 5 rencontres** ou plus au cours de la phase régulière pourront participer aux rencontres de la phase finale.

**Article 4 Montées (Modifié décembre 2020 – COVID 19)**

A l'issue de la saison sportive 2020-2021 : Voir tableau général en annexe

Les montées sont attribuées par ordre de priorité comme suit :

- 1) L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque poule
- 2) L'équipe championne de DM3
- 3) Les équipes ensuite par ordre au classement départemental (classement inter poule, cf. article 59 des Règlements Sportifs Généraux) dans la limite des 6 premiers (si 2 poules) ou des 9 premiers (si 3 poules)

Les montées sont attribuées au ranking sur la base du classement général (normal ou au ratio) de la phase dite « unique ».



A la fin de la compétition, les équipes classées aux 6 premières places (si 2 poules) ou des 9 premières places (si 3 poules) du championnat départemental DM3 et donc susceptibles de monter en DM2 devront confirmer, au plus tard 15 jours après la dernière journée de championnat, leur accord pour l'accession à la DM2.

Sans réponse de leur part dans les délais, il sera procédé à leur remplacement dans les conditions fixées par le présent règlement.